

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 février 2021

Présents : Jean-Claude PERRIER, Marie-Christine PERRIER AGBATE, Laetitia BOUTILLY, Anthony BRUN, Marie-Hélène BRUN, Anne-Lise EMIN, Philippe FALCOZ, Benoît FIEVET, Gérard LEONETTI, Valérie MEURIER, Magdeleine PARENT, Patrick REFFET, Alain VERVIN

Absents excusés : Serge BARBIER et Valérie BATTARD

Procuration : Valérie BATTARD à Anne-Lise EMIN

Ordre du jour :

- Mandatement du CDG en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.
- Mise en œuvre d'une démarche mutualisée en vue de conclure une nouvelle convention de participation sur les risques « Prévoyance »2022-2027.
- Convention avec la DSDEN concernant le dossier Label numérique.
- Délibération du conseil autorisant le maire à ester en justice.
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim CDG.
- Renouvellement du dispositif « fonds d'urgence COVID 19 » aux collectivités et EPCI ».
- CET (Compte épargne temps)
- Informations dossier HIVORY
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur Jean-Claude PERRIER à 19 h 07.
Secrétaire de séance : Patrick REFFET

1. Mandatement du CDG

Le contrat d'assurance groupe statutaire doit être renouveler pour la période 2022-2027. A l'unanimité le conseil autorise M. le Maire à contracter un contrat d'assurance auprès du CDG.

2. Convention risques prévoyances 2022-2027

La convention risque doit être renouveler pour la période 2022-2027
Le conseil municipal est favorable à la mise en place d'une nouvelle convention sur les risques « Prévoyance » pour la période 2022-2027 dans le cadre d'une démarche mutualisée.
A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention.

3. Convention avec la DSDEN

Un appel à projet a été fait à l'automne pour l'achat de deux vidéos projecteurs et le renouvellement d'un ordinateur. Celui-ci a été retenu par l'éducation nationale pour un montant de 1578 E.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

4. Délibération autorisant le Maire à ester en justice

Le maire explique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir répondre à des actions intentées en Justice contre la commune et également pour défendre les intérêts de celle-ci qu'il serait souhaitable de l'autoriser à engager ses démarches dans les cas d'urgence.

A l'unanimité le conseil autorise M. le Maire à représenter la commune dans toutes les instances de justice et si nécessaire à se faire assister par un avocat.

5. Renouvellement de la convention au service Intérim du CDG

A l'unanimité le conseil autorise M. le Maire à renouveler la convention auprès du CDG pour bénéficier du service intérim en cas de besoin.

Le conseil à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la CDG.

6. Renouvellement du dispositif « Fond d'urgence COVID 19 »

Le maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a renouvelé le dispositif fonds d'urgence COVID-19 pour les collectivités et les EPCI pour l'année 2021. Le conseil autorise le Maire à demander une subvention dans le cadre de ce dispositif (limitation à 2000€).

7-. Questions diverses

M. le Maire informe le conseil municipal que le dispositif compte épargne temps est en cours d'élaboration, qu'il s'est rapproché du Centre de Gestion pour en définir les modalités avant la présentation au Comité Technique.

Informations sur dossier HIVORY

Le Maire fait le point sur le dossier HIVORY, il informe que suite à la décision du TA il a donc été dans l'obligation de prendre un arrêté autorisant la construction de l'antenne.

Le Maire en accord avec la sous-préfecture, le Département et les services de l'état informent le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé au Directeur régional de SFR pour provoquer une réunion de concertation.

PLU et SCoT

Le Maire informe qu'une 1^{er} e réunion s'est tenue avec les représentants du SPM et de la DDT pour faire le point sur la mise en conformité du PLU par rapport aux directives du SCOT.

Le PLU d'Argentine présente aujourd'hui un potentiel foncier constructible disponible pour l'habitat permanent d'environ 18 ha.

L'objectif du SCoT est d'optimiser l'utilisation foncière et de diversifier le parc de logements avec une réduction de la surface foncière qui s'abaisserait à 7 ha.

Dans ce contexte, M. le Maire ne souhaite pas s'engager sur un objectif de diminution d'environ 10 ha de terrains constructibles contraire aux volontés des propriétaires de la commune.

L'équité des partages et la valeur des patrimoines sont au centre des débats.

La durée et le coût du processus de révision sont aussi des paramètres pris en compte dans le positionnement de la commune.

A l'unanimité le conseil approuve le positionnement de M. le Maire.

➤ **Synthèse conseil communautaire du 03 février**

➤ Un chargé de mission territoire d'industrie chargé de faire de la recherche de prospects est recruté pour l'ensemble de la Maurienne. Il sera principalement affecté aux zones communautaires.

➤ Un groupe de travail est constitué pour l'étude de la création d'un centre intercommunal d'action social (CIAS). Jean-Claude PERRIER et Marie-Hélène font partis de ce groupe pour la Commune.

➤ Transfert de compétence PLU à la CCPM : une seule commune est favorable.
Concernant la mise en conformité du PLU par rapport au SCOT
L'ensemble des communes représentées décident d'établir une motion pour expliquer les restrictions imposées et exprimer leur désaccord.

➤ Débat d'orientation budgétaire (DOB)
Pour 2020 le budget d'investissement a été prudent.
Les sujets traités : éclairage terrain de sports de St Pierre de Belleville, PIDPR, Parking Parc Rochette.

Pour 2021 pas de grosses variations sauf pour une participation de la cotisation plus importante au SPM.

Le lancement des études de réalisation sur les sujets suivant sera à valider lors des prochains conseils communautaires :

- Cuisine centrale
- Extension refuge de la Jasse
- Maison de santé (le plus urgent)
- Aménagements lac des Hurtières
- Réhabilitation du Gymnase de val d'Arc

➤ **Maison France Services (MFS)**

Pour information, la prise en charge des nouvelles missions France Services est proposée à l'ACA pour assurer la prise en compte des demandes des usagers sur toutes les formalités administratives.

Les délégués de la commune d'Argentine au conseil d'administration de l'ACA sont favorables à cette prise de compétence.

➤ **Course Cycliste D'Argentine**

Elle sera organisée dans le cadre de la fête du village prévue par le comité des fêtes d'Argentine le samedi 3 juillet.

Le départ sera donné à partir de 17 heures au centre du village.

Pascal PERRIN, responsable départemental FSGT en partenariat avec une société extérieure en charge de l'organisation propre de la course sollicite la municipalité pour recruter une trentaine de signaleurs pour assurer le bon déroulement de la course. Toute personne qui souhaite participer peut s'inscrire auprès de la Mairie.

Anthony BRUN sera le représentant de la commune auprès de cette organisation.

➤ **Subventions**

M. le Maire informe que pour 2021 le taux de subvention du département (FDEC) pourrait évoluer de 33 à 48 % en attente de validation.

➤ **Numérisation des documents**

La numérisation des documents relatifs au réseau d'eau, assainissement, éclairage public, et au suivi de l'adressage est à l'étude afin de tenir les fichiers à jour. Des demandes de chiffrages sont en cours.

➤ **Commission terrain de sports de Gemilly**

Une commission composée de Marie-Hélène BRUN Magdeleine PARENT, Laetitia BOUTTILLY et Anthony BRUN se réunira prochainement afin d'étudier le devenir de ce terrain de sport et de faire une 1^{ère} approche des coûts budgétaire de cet aménagement.

Séance clôturée à 9 heures 52

Le Maire
Jean-Claude PERRIER

